

PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19

VOLVIC ESCRIME CLUB

SAISON 2020-2021-)-----

vous trouverez ci-dessous les mesures que nous avons décidé de mettre en place au niveau du club pour garantir une rentrée dans des conditions de sécurité sanitaires maximales vis à vis du coronavirus. Nous nous sommes appuyés sur les recommandations de la Fédération Française d'Escrime et avons suivi les règles sanitaires données par la commune de Volvic.

Ces mesures pourront évoluer en fonction des directives municipales, préfectorales, ministérielles et en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement ce protocole sanitaire et d'en informer vos enfants. Ce protocole sera affiché à la salle et relu aux tireurs lors de la 1ère séance.

1. Accueil pour les inscriptions (**le 04/09/2020 de 18h00 à 20h00 à la salle**) : port du masque chirurgical ou tissu obligatoire dans tout le bâtiment où se trouve la salle d'escrime. Chacun doit venir avec son propre masque chirurgical ou en tissu, respecter les règles de distanciation, apporter son stylo. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition par le club.

Deux personnes seront dans la salle d'armes pour les dossiers d'inscription et les règlements. Deux personnes seront dans l'armurerie pour donner le matériel + une personne pour noter les numéros des tenues dans le cahier registre. Une personne vous dirigera dans le bâtiment.

Les tenues seront désinfectées entre les essais par 2 personnes différentes avec 10 min d'intervalle minimum. Toutes les tenues devront être relavées par vos soins avant le 1er entraînement, **attention, toujours laver les tenues à 30°.**

2. Tous les tireurs devront avoir leur gant d'escrime personnel **marqué à leur nom à l'intérieur**, pour ceux qui n'en n'auraient pas, vous pourrez acheter le gant tout de suite si on a la taille en stock, sinon le club vous prêtera un gant que vous garderez en attendant la réception du gant neuf. En cas de prêt, nous mettrons un coup de désinfectant dans et sur le gant et le tireur se chargera de le laver chez lui avant la 1ère utilisation.

3. Pour les cuirasses électriques et les armes, elles seront désinfectées par le club après chaque séance.

4. Afin de limiter le nombre de personnes dans la salle d'armes lors de la période des séances d'essai (a priori jusqu'au vendredi 25/09/2020), les tireurs du 1er groupe ne pourront venir que le mercredi ou que le vendredi. Ils devront choisir au moment de l'inscription. L'objectif étant de limiter le nombre de tireurs dans la salle d'armes à 20 au maximum.

5. Le port du masque chirurgical ou en tissu est obligatoire pour tout le monde dans tout le bâtiment où se trouve la salle d'escrime.

On admettra dans la salle uniquement les tireurs, cadres et responsables de salle. Il est demandé aux parents de ne pas rentrer dans la salle mais de laisser leurs enfants à la porte de la salle d'armes (et pas à l'entrée du bâtiment ou sur le parking) où ils les reprennent par la suite.

Exception pour les petits du samedi matin en début d'année, 1 parent par enfant pourra entrer un moment dans la salle avec un masque chirurgical ou en tissu. C'est Noëlle qui décidera jusqu'à quand les parents pourront entrer.

6. Les tireurs doivent venir en tenue et repartiront en tenue. Les vestiaires et les douches ne seront pas ouverts.

7. Un lavage des mains au gel hydro-alcoolique (fourni par le club) en début et en fin de séance sera systématique pour tous les tireurs.

8. En fonction de la météo, les échauffements et les fondamentaux se feront prioritairement en extérieur avec masque chirurgical ou en tissu en respectant une distance de 2 m entre tireurs.

9. Toutes les personnes présentes dans la salle doivent être distancées de 2 mètres et avoir le masque

chirurgical ou en tissu sauf pendant les assauts. Chaque tireur viendra avec 2 masques chirurgicaux ou en tissu. Le tireur aura la possibilité de garder le masque chirurgical ou en tissu sous le masque d'escrime s'il le souhaite. Le masque chirurgical ou en tissu n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans, mais possibilité de le mettre si c'est la volonté des parents à condition que celui-ci ne "joue" pas avec. Le masque chirurgical ou en tissu doit être remis après l'assaut. Le tireur s'essuiera la sueur du visage, **avec une serviette personnelle marquée à son nom**, avant de remettre le masque chirurgical ou en tissu car un masque chirurgical ou en tissu mouillé est inefficace et devra être changé. Au moment des assauts, le tireur déposera son masque chirurgical ou en tissu dans **un petit sac plastique hermétique avec son nom dessus (style sac de congélation) qu'il aura apporté** et qu'il laissera en fond de piste le temps de l'assaut. Entre les assauts, le sac plastique sera déposé sur ses affaires dans un espace dédié à chaque tireur.

10. Les tireurs devront éviter le corps à corps pendant les assauts

11. Tous les tireurs disposeront d'un emplacement personnel, matérialisé par du scotch, dans la salle d'armes pour déposer leurs affaires durant toute la séance y compris leur sac puisque la commune de Volvic interdit l'accès aux vestiaires.

12. Les échanges de boissons sont interdits. **Chaque tireur doit venir avec sa propre gourde ou sa propre bouteille avec son nom marqué dessus**. De même chaque tireur doit venir avec tout son matériel (sauf pour les cuirasses électriques et les armes), **le club ne prêtera aucun matériel en cas d'oubli**. Le tireur ne pourra alors pas faire d'assauts et se verra contraint à attendre la fin de la séance ou, si c'est possible, il en profitera pour travailler sur l'arbitrage.

13. Les dispositifs d'accrochage des fils de corps dans la salle d'armes seront désinfectés après chaque changement de tireur sur la piste par un adulte.

14. Le salut se fera uniquement par le salut de l'escrimeur, mais sans aucun contact physique, ni par la main, ni par le coude.

15. La salle d'armes sera aérée au maximum.

16. Afin de limiter les interactions entre les différents groupes, les entrées dans la salle d'armes se feront par la porte du couloir et la sortie se fera par la porte-fenêtre.

17. La désinfection du matériel se fera avec un produit répondant à un cahier des charges précis établi par la commission médicale de la FFE. Des études ont été menées sur ce produit, notamment en ce qui concerne : le temps raisonnable de contact pour un bon résultat, l'absence de substances dangereuses à la respiration, l'absence de perturbateurs endocriniens et le respect de la matière pour éviter la détérioration notamment des masques d'escrime.

18. En cas de symptômes (fièvre, gêne respiratoire, toux sèche, nez qui coule, trouble du goût ou de l'odorat, douleur dans la poitrine) ou de contact avec un patient atteint du COVID, ne pas venir à la salle d'armes et prévenir le club.

19. En cas de test positif au COVID, prévenir immédiatement le club. Un certificat médical de reprise de la pratique de l'escrime devra être présenté avant le retour à la salle.

20. Un registre des présences sera tenu à jour pour chaque séance et sera conservé au minimum 1 mois.

21. Si Noëlle considère qu'un tireur ne respecte pas suffisamment les règles sanitaires imposées, elle pourra isoler ce tireur et en aviser le Bureau qui décidera des sanctions à prendre.

Nous comptons sur votre sérieux et votre rigueur afin d'assurer le respect de ces mesures sanitaires pour empêcher autant que possible la circulation de ce virus.

Malgré toutes ces contraintes, nous aurons quand même la joie de nous retrouver sur les pistes et le plaisir de pouvoir pratiquer à nouveau notre sport !

Bonne rentrée sportive à tous,

Le Comité Directeur du VEC

Volvic Escrime Club

27 route de Marsat - 63530 Volvic

Mail : volvic.escrime@laposte.net

Site Internet : www.volvic-escrime-club.com



PROTEGEZ-VOUS – PROTEGEZ LES AUTRES
SPORTEZ-VOUS BIEN -)----